

LES PRINCIPES D'EASO: RESPONSABILITÉ ET SOLIDARITÉ

Jose CARREIRA | Directeur exécutif du bureau européen de soutien à l'asile Asylum (EASO) (Malte)

L'Union Européenne comporte un grand nombre d'Etats membres, avec des sociétés civiles diverses et des opinions qui diffèrent. Beaucoup a été fait quant à la question des réfugiés.

Pour le Bureau européen de soutien à l'asile (EASO), l'approche choisie est mixte : l'objectif est de créer un mécanisme de crise en lui-même, sans oublier de prendre en compte les causes à l'origine de cette crise. Aborder toutes ces causes migratoires comme un tout permet de lier gestion des migrations et action en faveur des réfugiés et politiques de développement économique.

Il existe des causes démographiques et d'insécurité aux migrations. Au Nigeria, par exemple, les perspectives de croissance démographique sont telles que le pays pourrait devenir le troisième pays le plus peuplé dans le monde dans quelques décennies, avec près d'un milliard d'habitants.

Il faut aussi prendre en compte certains problèmes environnementaux, comme les taux de destruction des terres arables et des ressources agraires en forte hausse en Afrique. De plus, les tensions religieuses et ethniques, qui ne sont pas liées à l'explosion démographique, ne peuvent pas ne pas être mentionnées.

TROIS PILIERS

L'Europe continue d'innover afin de répondre au mieux à la pression migratoire. Combattre la pauvreté est l'une de ses priorités. L'Union européenne était l'un des principaux participants à la Convention des Nations Unies et à la déclaration de New York sur l'approche migratoire globale en septembre 2016. L'UE est un grand acteur et nous avons été et sommes toujours pionniers en matière de partenariats. La crise migratoire ne concerne pas seulement l'Europe, elle est partout. Les chiffres des Nations Unies estiment à 66,5 millions de réfugiés ou personnes déplacées - seuls quelques millions d'entre eux ont atteint les rives européennes.

La réponse de l'UE a été déterminée, pleine de sens, logique, et a trois principaux piliers : tout d'abord, un ensemble de réponses communes à la crise prises à l'échelle européenne, ensuite, des réformes juridiques, et, enfin, une approche

des causes migratoires profondes en définissant ce que recouvre réellement le statut de réfugié.

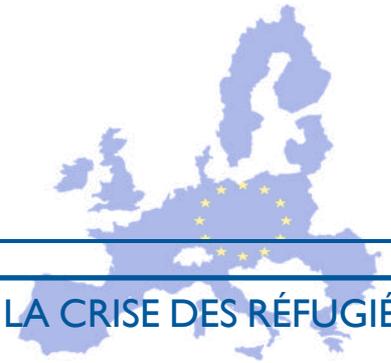
L'UE a été et continue d'être innovante, elle est un acteur clé, peut-être le plus important en termes de protection des réfugiés. Ces objectifs vont être rendus possibles grâce à la création de la nouvelle agence pour l'asile .

« La nouvelle agence pour l'asile aura pour tâche de contrôler les systèmes d'asile mis en place par les Etats-membres et de définir les nouvelles réglementations. »

Le système de réinstallation de l'Union, qui sera constitué, pour la majeure partie, de réglementations et non de directives, montre que l'Union s'affirme maintenant en faveur d'une cohérence et s'en remet à des lois plutôt que des directives qui n'ont pas obligation à être appliquées.

La nouvelle agence sera dotée de trois ou quatre rôles, controversés et qui concernent le paquet de lois notamment pour ce qui est du contrôle et de la surveillance des Etats membres permettant la mise en place des nouvelles réglementations. Elle aura pour tâche de contrôler les systèmes d'asile mis en place par les Etats membres et sera amenée à définir de nouvelles réglementations.

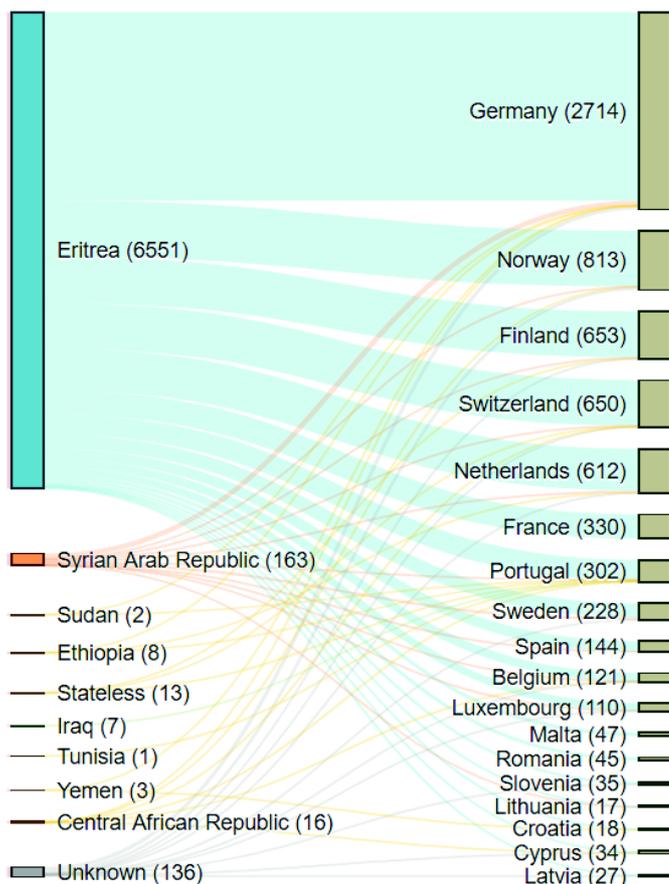
Les différents pays abordent de façon différente les questions liées aux réfugiés. Des directives devraient permettre de traiter au mieux les cas particuliers de réfugiés et assurer un traitement plus uniformisé. Les procédures de relocalisation n'ont pas parfaitement fonctionné mais un mécanisme-clé de redistribution sera mis en place par la future Agence, et rendu obligatoire. Les Etats membres doivent appliquer les principes de solidarité et de responsabilité plutôt que de continuer à mettre en avant leurs différences. C'est là l'objectif de l'Agence européenne pour l'Asile. ●



QUELLES MESURES ONT ÉTÉ PRISES DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE DES RÉFUGIÉS ?

- **Fin Avril 2015** : Les conclusions du Conseil constituent la première grande réponse de l'Europe dans son ensemble. Le Conseil des Ministres définit alors dix mesures, ainsi qu'un plan d'action. L'une d'elles requiert un agenda européen sur les migrations.
- **Mai 2015** : La Commission européenne présente la première ébauche de l'agenda européen sur les migrations, et notamment quelques mesures importantes sur la protection des frontières externes et sur la réforme du système juridique.
- **Septembre 2015** : Le concept de « hotspots » est évoqué pour la première fois.
- **Novembre 2015** : Sommet de la Valette avec les dirigeants africains.
- **Février 2016** : Suite à l'afflux de migrants à l'Ouest des Balkans, des pays commencent à fermer leurs frontières.
- **Mai 2016** : La Commission présente le premier paquet de réformes juridiques sur la base de trois grands piliers, c'est alors qu'est proposée la nouvelle agence pour l'asile.
- **Février 2017** : Sommet informel sur la Libye à Malte qui a proposé un premier plan pratique.

6 900 applicants relocated from Italy



13 973 applicants relocated from Greece

